

Règlement particulier de la compétition

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

I. ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS

1. Le tournoi est autorisé sous le numéro **2506422** et sous le nom Bondy Flash Bad II (Simples) et se déroule le vendredi 10 Juillet 2026 au gymnase André Remond à 7 Chemin du Pont 93140 Bondy (6 terrains).
2. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
3. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD doit être en possession de sa licence compétition au plus tard la veille du tournoi et ne pas être sous le coup d'une suspension.
4. Le Juge-Arbitre de la compétition est **DERNIAUX Jean-Claude**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge- Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2
5. Le GEO principal de la compétition est **PHILIPPE Pauline**.

II. ARTICLE 2 : SÉRIES ET TABLEAUX

1. Le tournoi Bondy Flash Bad II (Simples) est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs des catégories « minime », « cadet », « junior », « sénior » et « vétérans ».
2. Les séries proposées sont *N1-N3 / R4-R5 / R6-D7 / D8-D9 / P10-P12* dans les tableaux de SH et SD.
3. Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (avec 1 sortant par poule) suivie d'une phase en élimination directe.
4. *En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x), de diviser une série en plusieurs subdivisions afin de garantir l'homogénéité.*
5. *En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.*
6. *Les tableaux seront ouverts avec un minimum de 3 joueurs inscrits par série.*
7. *Les matchs se joueront au meilleur des trois sets comme définis par l'article 7 des règles du badminton.*

III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 La date de début d'inscriptions est le **5 Juin 2026 à 9h00**, la date limite d'inscription est fixée au **25 Juin 2026 à 23h55**. Les classements seront arrêtés au 25 juin 2026 pour la composition des tableaux.
- 3.2 Le nombre maximum d'inscrits est de 120 joueurs. Une liste d'attente par tableau et par série ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au plus tard 5 jours après la date limite d'inscription.

La date du tirage au sort est fixée *le 29 juin 2026.* Le CPPH sera mis à jour à cette date uniquement pour la définition des têtes de séries et le calcul de la valeur des tableaux.

- 3.4 Les inscriptions se font directement sur Badnet / eBad.
- 3.5 Le règlement se fait uniquement via Badnet.
- 3.6 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard (date de réception de paiement)**.
- 3.7 *Les frais d'inscription s'élèvent à 20€ pour 1 tableau, 2€ étant reversé à la FFbAD. Toutes inscriptions non payées seront placées automatiquement en liste d'attente.*
- 3.8 *Modalités de surclassement : Un joueur peut être autorisé à se surclasser dans une série supérieure à son classement à condition que le joueurs aie le classement immédiatement inférieur à la série visée.*
Exemple : - Un joueur classé R6 peut être surclassé en R4/R5
- Un joueur classé P11 ne pourra pas être surclassé en D8/D9
Aucun surclassement ne sera autorisé au-delà de cette limite.
- 3.9 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le vendredi de 08h à 21h45.
- 3.10 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une erreur lors de l'inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur et ou son club en cause.

IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi Bondy Flash Bad II (Simples) doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur, du JA et de la LIFB (forfait@lifb.org)
- 4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.
- 4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins l'un deux avant les tirages au sort.
- 4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur, dans les plus brefs délais.
 ► si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 ► si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire. - rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

V. ARTICLE 5 : DÉROULEMENT

1. Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseigné numériquement (badnet). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
2. Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

3. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
4. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
5. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les *RSL Tourney 3*.
6. Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
7. Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office. (Uniquement dans le cas d'un JALC).
8. Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
9. Les règles relatives aux obstacles seront communiquées par le Juge arbitre en début de compétition.
10. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
11. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
12. La participation au tournoi Bondy Flash Bad II (Simples) requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
13. Dans le cadre de la compétition, les joueurs seront susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur les différents supports de communication du club ou des organes déconcentrées (FFBAD, LIFB, CODEP), voir sur d'autres sites de badminton. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudrait acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.
14. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.
15. Passé un délai de 5 minutes, tout(e) joueur(se) non présent(e) sur le terrain sera déclaré(e) forfait.